

Allianz Life Luxembourg

Pourquoi le Luxembourg ?

Allianz 

## **Pourquoi souscrire un contrat d'assurance vie au Luxembourg ?**

Au cours des quarante dernières années, le Luxembourg, membre fondateur de l'Union européenne, a acquis une stature et une maturité qui en font aujourd'hui le plus grand centre de gestion de patrimoine de la zone euro. Il occupe aussi la première place européenne en matière de fonds d'investissement devant la France.

La gamme sans cesse enrichie de produits et de services proposée par la place financière du Luxembourg est à la hauteur de son excellente réputation dans le domaine de la gestion de patrimoine au service des clients privés et des familles. Grâce à la stabilité de sa situation politique et sociale, inégalée dans le monde, le Luxembourg est devenu synonyme de sécurité et recèle de multiples avantages :

- Une situation au cœur de l'Europe
- Une superficie réduite
- Une expertise internationale et multilingue
- Une parfaite neutralité fiscale vis-à-vis des non résidents
- Une transposition rapide des Directives européennes
- Des organismes de réglementation flexibles et à l'écoute des professionnels, favorisant les développements et les évolutions du marché
- Un secret bancaire et des assurances très encadré notamment en matière de lutte contre le blanchiment

Le Luxembourg a toujours su tirer parti de sa position centrale en Europe, qui lui confère un accès facile aux grands pays limitrophes. Contrairement aux autres centres de gestion patrimoniale, le Luxembourg est un membre éminent de l'Union européenne et jouit de la sécurité assurée par le cadre juridique de l'Union européenne. Les opérateurs luxembourgeois peuvent ainsi exercer librement leur activité dans tous les pays de l'Union européenne.

La petite superficie du Luxembourg est considérée comme un grand avantage pour le pays. En effet, la taille minuscule du marché national a contraint la place financière à s'ouvrir sur le monde extérieur. Elle a ainsi le loisir de sélectionner les meilleures solutions des autres pays. Qui plus est, la forte proportion de résidents étrangers au Luxembourg, présence marquée des institutions européennes, et sa population cosmopolite confèrent au pays une stature véritablement internationale.

Petit, certes, mais pas provincial ! L'envergure et la vocation véritablement internationales de la place financière du Luxembourg supposent une solide expertise multilingue et une expérience mondiale. Ces qualités ont de tout temps assuré la réputation du Luxembourg.

De cette ouverture au monde découle également la forte compétitivité du Luxembourg par rapport aux autres centres de gestion patrimoniale en termes de tarifs et d'avantages fiscaux.

Le Luxembourg a toujours été fier de sa capacité d'adaptation rapide aux évolutions réglementaires et aux besoins du marché, tout en garantissant un degré élevé de sécurité et de protection grâce aux deux organismes de réglementation luxembourgeois réputés pour leur savoir-faire et leur efficacité : le Commissariat aux assurances (CAA) et la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Le strict respect du secret bancaire et des assurances est l'une des caractéristiques les plus appréciées sur la place financière du Luxembourg. Le secret bancaire est en effet très apprécié et rigoureusement appliqué, non seulement par le biais de réglementations, mais aussi grâce à une culture de la confidentialité qui s'observe depuis toujours au Luxembourg. De fait, le secret bancaire est profondément ancré dans la société et dans la législation du pays.

Le Gouvernement luxembourgeois et les acteurs de la place financière du Luxembourg participent activement à la lutte contre le blanchiment d'argent. Le Luxembourg a ainsi été l'un des premiers pays à adopter des mesures visant à combattre le blanchiment d'argent en 1998 et, depuis lors, n'a cessé de les renforcer.

## **Quel est l'intérêt pour un non résident en France de souscrire un contrat d'assurance vie au Luxembourg ?**

S'il est souscrit par une personne ayant sa résidence fiscale en France, un contrat d'assurance-vie luxembourgeois est imposable dans l'Hexagone comme le sont ses homologues français. Avoir recours à un tel produit d'épargne ne présente donc a priori aucun avantage fiscal.

Néanmoins les contrats d'assurance-vie luxembourgeois sont séduisants pour les épargnants car ils leur permettent un accès à une véritable gestion sous mandat réglementée avec des ratios de dispersion qui n'ont pas d'équivalent en France. Ils offrent la possibilité d'investir dans des actifs plus variés qu'en France (gestion alternative, titres non cotés...) ; l'opportunité de mettre en place une gestion familiale ; la possibilité de souscrire en numéraire ou par apport de titres.

A cette liste, on pourrait ajouter le fait que le secret bancaire et des assurances est inscrit dans la Constitution luxembourgeoise.

Qu'il n'existe aucune fiscalité pour les non-résidents luxembourgeois.

Que les contrats d'assurance-vie sont exclus du champ d'application de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Que l'ensemble des actifs gérés pour le compte des épargnants constitue un patrimoine privilégié, distinct de celui de la compagnie. Si celle-ci fait faillite, le souscripteur ne peut se voir privé de ses actifs puisqu'il est créancier de premier rang - ce qui n'est pas le cas en France.

Que les personnes qui sont non résidentes en France lors de la souscription et des versements ultérieurs bénéficient d'un avantage de taille puisque l'article 990 I du Code général des impôts ne s'appliquera pas pour eux. Ainsi l'épargne constituée par un non-résident sera transmise aux bénéficiaires désignés, sans droits de succession ni prélèvements sociaux à payer, contrairement à un résident français ayant souscrit en France.

Que les personnes sur le point de s'expatrier ont tout intérêt à souscrire un contrat d'assurance vie au Luxembourg plutôt qu'en France. En effet, lors du versement des prestations, pas besoin de se perdre dans les méandres des réglementations fiscales des pays visités, pas besoin de se battre pour obtenir le remboursement d'une partie des prélèvements libératoires qui ne manqueront pas d'être effectués si le contrat avait été souscrit en France. La neutralité fiscale totale du Luxembourg vis-à-vis de ses non résidents permet de s'affranchir de tous les obstacles. Pas de cauchemar, pas d'énervement, la sécurité et la tranquillité.

Un contrat d'assurance vie, outre les avantages qu'il procure par sa souplesse, la transparence de la gestion, ses coûts (souvent bien moindre que beaucoup d'autres placements), les avantages fiscaux qui y sont liés etc., permet de préparer l'avenir afin de pouvoir réaliser ses objectifs futurs (retraite, achat d'un bien immobilier, succession, etc.) tout en bénéficiant d'une fiscalité particulièrement avantageuse.

Nos produits vous permettent d'accéder à l'ensemble des OPCVM européens, soit plus de 20.000, dans toutes les devises convertibles ainsi qu'à la gestion dédiée.

Vous pouvez visualiser votre contrat en ligne 7j/7j – 24h/24h où que vous soyez dans le monde sur notre site [www.allianz.lu](http://www.allianz.lu) qui dispose de tous les éléments d'informations de manière très dynamique. N'hésitez pas à tester notre site de démonstration en ligne.

### **Renseignements et contacts**

Anne JOST au +352 47 23 46 237 ou [anne.jost@allianz.lu](mailto:anne.jost@allianz.lu)

Cédric SEFFER au +352 47 23 46 513 ou [cedric.seffer@allianz.lu](mailto:cedric.seffer@allianz.lu)

Allianz Life Luxembourg  
14 boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG  
Tél : +352 47 23 46 500  
Fax : +352 47 23 46 501  
[www.allianz.lu](http://www.allianz.lu)

RC B 37619  
TVA : LU 17832962